

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° I-CD130

présenté par

M. Djebbari, M. Perea, Mme Abba, M. Arend, Mme Pascale Boyer, Mme Brulebois, rapporteure
M. Buchou, M. Causse, M. Cesarini, M. Colas-Roy, Mme Couillard, Mme Yolaine de Courson,
Mme De Temmerman, rapporteure M. Dombreval, M. Fugit, Mme Gayte, M. Haury, rapporteur
Mme Josso, Mme Kerbarh, M. Krabal, M. François-Michel Lambert, Mme Le Feur, M. Leclabart,
Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Marsaud, Mme Meynier-Millefert, M. Morenas, M. Orphelin,
Mme Panonacle, Mme Park, rapporteure M. Perrot, M. Pichereau, rapporteur Mme Pompili,
Mme Riotton, Mme Sarles, M. Thiébaud, Mme Tuffnell et M. Zulesi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.